



Représentation permanente du Royaume de  
Belgique auprès de l'**OSCE**

FSC.DEL/94/10  
22 September 2010  
Original: FRENCH

***Déclaration sur l'annonce officielle de la destruction finale du stock  
d'armes à sous-munitions par l'armée belge***

**FORUM POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ  
Vienne, le 22 septembre 2010**

Monsieur le Président,

Début août s'est achevée la destruction totale du stock des sous-munitions de l'armée belge. La Belgique devient ainsi un des premiers Etats Parties à avoir rempli son obligation de destruction telle que prévue par la Convention d'Oslo sur l'interdiction des sous-munitions et ceci, bien endéans le délai de huit ans prévu par la Convention qui est entrée en vigueur le 1 août dernier.

Par cet accomplissement, la Belgique montre son engagement ferme dans la mise en œuvre de la Convention. Un engagement renforcé par l'implication active dans le domaine de l'universalisation de la Convention et dans l'élaboration d'un format de rapportage pour les mesures de transparence.

En outre, la Belgique a été le premier pays au monde à voter, le 18 mai 2006, une loi nationale d'interdiction des armes à sous-munitions.

La Belgique encourage les Etats participants qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier la Convention d'Oslo. La Belgique attache une grande importance à ce traité de désarmement et appelle à une large participation à la première conférence des Etats parties qui se tiendra à Vientiane, au Laos, en novembre 2010.

Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir annexer le texte de cette déclaration aux minutes de cette réunion.

Je vous remercie, Monsieur le Président.